

M. Beatty: Madame le Président, le ministre cherche à embrouiller la question. Il ne s'agit pas du décret-bâillon, mais du principe du privilège de la Couronne qui a déjà été invoqué par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour empêcher que les représentants de ses services ne témoignent devant des commissions d'enquête provinciales en matière énergétique. La question porte sur le privilège de la Couronne. Le ministre refuse de me donner l'assurance qu'il ne l'invoquera pas de nouveau.

LA PRODUCTION DE DOCUMENTS DEVANT LES TRIBUNAUX

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, étant donné que Gulf a déposé environ 40,000 documents dans un coffre-fort chez McCarthy and McCarthy de Toronto, documents que le gouvernement fédéral a réussi à bloquer afin que Gulf ne puisse les utiliser dans ses procès aux États-Unis et comme le motif invoqué par le gouvernement était celui de la souveraineté nationale qui ne s'applique pas aux affaires entendues au Canada, le ministre donnera-t-il l'assurance à la Chambre qu'il ne prendra aucune disposition, notamment qu'il ne tentera pas de modifier à nouveau ce décret-bâillon ou qu'il ne prendra aucune disposition en vue d'empêcher la production de ces documents ou de tous les autres documents pertinents qui pourraient être utiles aux défenseurs dans cette affaire?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je disais tout à l'heure—et j'ai répondu à cette question à maintes reprises—que la division des appels de la Cour fédérale a rendu une décision là-dessus. Je n'ai pas à répondre à une question au sujet d'une situation hypothétique. Personne ne m'a posé de question là-dessus devant un tribunal. Le tribunal sera saisi de l'affaire. Je ne veux pas que le procès se déroule à la Chambre des communes. Certaines compagnies sont accusées. Elles possèdent des droits en vertu de la loi canadienne. Elles seront traduites devant le tribunal. Elles présenteront des requêtes au juge et si je dois faire face à certains problèmes, à ce moment-là je les résoudrai.

J'ai laissé entendre qu'à mon avis quand il s'agit de problèmes canadiens au sujet de documents canadiens devant des tribunaux canadiens, certaines règles s'appliquent. Ce décret-bâillon ne s'appliquera pas dans les circonstances, car il avait été adopté à cause de l'ingérence de tribunaux étrangers dans des affaires canadiennes.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

L'URÉE-FORMALDÉHYDE—L'ENLÈVEMENT DE L'ISOLANT INSTALLÉ DANS LES MAISONS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question s'adresse également au premier ministre suppléant, et porte sur une autre catastrophe à laquelle il faudrait absolument remédier avant que la Chambre ne s'ajourne pour l'été. Des dizaines de milliers de propriétaires

sont très inquiets du fait qu'ils ont fait isoler leur maison avec de l'urée-formaldéhyde. Leur famille éprouve des problèmes de santé, leur maison a perdu toute valeur; ils ont gaspillé toutes leurs économies, et le gouvernement refuse toujours de les aider.

Étant donné que les autorités sanitaires provinciales de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario ont reconnu que les essais effectués étaient peu concluants ou dignes de foi et que la seule façon de remédier à cette catastrophe était d'enlever la mousse isolante installée dans ces maisons, le ministre ne convient-il pas que le gouvernement, qui a encouragé les gens à se servir de cette mousse, a le devoir d'aider les propriétaires à l'enlever?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je dois dire à l'honorable député que la réponse est non, puisque nous n'avons pas la certitude qu'elle semble avoir. Des tests seront effectués au cours de l'été, et le gouvernement canadien a créé un centre d'action qui est à l'œuvre actuellement, et qui répond aux besoins d'un nombre considérable de Canadiens. Une enquête en vertu de la loi sur les produits dangereux est en cours, et je pense qu'il faudra en attendre les conclusions avant d'en arriver à celles que l'honorable député veut tirer.

[Traduction]

Mme Mitchell: Madame le Président, je crois que le ministre n'a pas entendu ce que j'ai dit à propos des autorités sanitaires de trois provinces, qui ont prouvé que cela n'aidait aucunement à régler la difficulté.

LA RÉAFFECTATION DES CRÉDITS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État (Finances). Je sais qu'en périodes de restriction, il est difficile pour le gouvernement de trouver les sommes nécessaires pour aider les propriétaires qui sont victimes de situations comme celle-ci. J'aimerais donc faire au ministre une proposition qu'il pourra présenter au cabinet et qui n'entraînerait pas l'affectation de crédits supplémentaires mais l'utilisation de crédits déjà affectés.

● (1150)

Le ministre proposerait-il au cabinet et en particulier au ministre des Finances de se servir de la somme de 5 millions de dollars qui a été affectée aux analyses inutiles dans les maisons ainsi que la somme de 330 millions de dollars qui vient d'être affectée aux programmes d'isolation des résidences afin de régler ce problème que le gouvernement lui-même a créé, à savoir l'empoisonnement de l'air dans les maisons?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, ma réponse est non, puisque les programmes et les fonds alloués pour ces programmes étaient pleinement justifiés.